

Semestre 5
LICENCE DROIT
Parcours Science Politique

Institutions Internationales

(Cours de Monsieur Labatut)

LUNDI 17 DECEMBRE 2012 ~ 9 h 30 - 12 h 30

AMPHI DAUVILLIER

Sujet :

Vous êtes attaché parlementaire et votre député ou sénateur vous demande de commenter les points suivants du rapport Védrines portant sur l'évaluation du retour de la France dans l'OTAN. Ce rapport commandé par le Président de la République, Mr François Hollande, vient d'être rendu public en novembre 2012.

« 1. RAPPEL DE L'HISTORIQUE DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'OTAN

A. L'Alliance Atlantique a été créée à Washington, le 4 avril 1949, par la signature du « Traité de l'Atlantique Nord », après que l'administration Truman eut réussi à convaincre le Sénat américain, réticent à prendre, pour la première fois dans l'histoire des États-Unis, un engagement aussi contraignant que celui contenu dans son article 5 :

« Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord. »

Dès l'après-guerre, la France avait oeuvré pour arrimer les États-Unis à l'Europe de l'Ouest par une alliance permanente, afin de ne pas revivre les années 20, protéger l'Europe de l'Ouest contre la menace soviétique, et, sans le dire, encadrer la question allemande. Elle fut donc logiquement un des douze membres fondateurs de l'Alliance, et un des plus actifs.

L'Organisation elle-même du Traité, le « O » d'OTAN, n'est mise sur pied que deux ans plus tard, en avril 1951, en réaction au traumatisme de l'attaque surprise chinoise et soviétique contre la Corée en juin 1950. Le but est que les Alliés soient militairement organisés en Europe de l'Ouest en temps de paix, pour pouvoir réagir promptement à toute attaque soviétique, comme s'ils étaient déjà en temps de guerre : d'où l'intégration et le contrôle par le Pentagone de la planification et de la chaîne de commandement imposés sans contestation par les États-Unis, le commandant en chef des forces alliées, le SACEUR (*Supreme Allied Commander Europe*) étant d'ailleurs toujours américain. Le Général Eisenhower est brièvement le premier SACEUR, avant son élection à la Présidence des États-Unis en 1952. Le quartier général, SHAPE (*Supreme Headquarters Allied Powers in Europe*), est implanté à Rocquencourt. Après le rejet de la CED par l'Assemblée Nationale française le 30 août 1954, astuce euro-américaine mort-née pour faire admettre aux parlementaires français le réarmement allemand, la RFA (République Fédérale Allemande)

est admise dans l'OTAN en mai 1955. A l'époque en sont membres outre les États-Unis, la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Italie, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie (depuis 1952), et donc aussi l'Allemagne.

B. La décision du général de Gaulle de retrait du commandement intégré

Dès le 17 septembre 1958, le Général de Gaulle, alors qu'il n'était encore que Président du Conseil, adresse au Président Eisenhower et au premier Ministre Macmillan un Mémoire réclamant une direction tripartite (États-Unis, Grande-Bretagne et France), pour l'Alliance et une prise en compte *mondiale*, et pas seulement *atlantique*, de leur sécurité. Malgré des conversations triparties, trois années durant, après cette démarche, ni J.F. Kennedy qui pourtant avait évoqué un « pilier européen » de l'Alliance, ni encore moins L. Johnson, ne modifient les modes de décision et de subordination dans l'Alliance. Le commandant en chef des forces de l'OTAN a même interdiction de révéler aux autorités nationales, et donc au Président français, sur quelles bases sur leur propre territoire sont entreposées les armes nucléaires de l'Alliance....

.....

II. ALLIANCE, OTAN ET EUROPE DE LA DEFENSE : L'ETAT DES LIEUX EN 2012

1. UNE ALLIANCE DYNAMIQUE ET ACTIVE

A. ÉTAT DE L'ALLIANCE

Vingt ans après la disparition de l'URSS, l'Alliance et l'OTAN n'ont pas disparu, au contraire. En 2012, 63 ans après sa création, l'Alliance rassemble 28 pays, représentant 910 millions d'habitants. Après les douze membres fondateurs¹ de 1949, la Grèce et la Turquie en 1952, la République Fédérale d'Allemagne en 1955, l'Espagne en 1982, a eu lieu un vaste élargissement de l'OTAN et sont venus s'adjoindre, après la disparition de l'URSS en 1999, la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque, en 2004 la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, et en 2009 l'Albanie et la Croatie. En revanche l'administration de Georges W. Bush a dû renoncer à son projet d'élargissement à l'Ukraine. A noter que l'Autriche, Chypre, la Finlande, l'Irlande, Malte et la Suède, membres de l'Union européenne, ne le sont pas de l'OTAN. A part Chypre, ces pays sont toutefois partenaires de l'OTAN (dans le cadre du « Partenariat Pour la Paix » que l'OTAN développe) de manière active pour certains, ainsi la Suède et la Finlande participent à l'ISAF en Afghanistan et l'Autriche à la KFOR (Kosovo Force) au Kosovo. En outre, depuis 1992, l'OTAN a conclu près de 40 partenariats extérieurs (ex URSS, Golfe, Méditerranée)....

.....

En ce qui concerne les *interventions*, depuis vingt ans, il n'a été fait appel à l'OTAN ni en 1991, au Koweït, ni en Irak en 2003 (coalition ad hoc). En revanche, l'OTAN a été utilisée, au Kosovo en 1999 par les pays occidentaux du groupe de contact (avec l'accord des autres Alliés, et des autres Européens), en dépit d'une base juridique partielle, et en Bosnie. Après les attentats du 11 septembre 2001, une opération au titre de l'article 5 (la première dans l'histoire de l'OTAN) « *Active Endeavour* » a été lancée pour protéger le trafic civil en Méditerranée contre une menace terroriste. L'OTAN a été mise à contribution en Afghanistan, via l'ISAF mandatée par le Conseil de Sécurité en décembre 2001, et de même en Libye en 2011. A quoi il faut ajouter une opération de formation des forces de sécurité en Irak (« *NATO Training Mission Irak* » de 2004 à 2011), et une opération de lutte contre la piraterie dans l'Océan Indien « *Ocean Shield* » lancée en 2009. »

¹ Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Italie, Islande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni